
Parcours adultes

Les parcours adultes ont eu une durée maximale de 4 ans. L'enseignement est organisé dans le cadre d'un cursus pour les débutants, et fait l'objet d'un contrat personnalisé pour les personnes qui ont déjà eu une activité artistique auparavant.

Elle se compose pour la musique :

- D'un cours d'instrument
- D'un cours de formation musicale
- D'un cours de pratiques collectives :

Liste des pratiques collectives pour les adultes :

- Chorale pour adultes débutants
- Ensemble vocal
- Orchestre Symphonique Internotes (cycle 3)
- Orchestre Symphonique (cycle 3)

Elle se compose pour la danse :

- D'un cours dans la danse dominante
- D'un atelier (facultatif)